

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 08 MARS 2016

L'an deux mil quinze, le huit mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PLUHERLIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DANILET René, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 29 février 2016

PRESENTS : MM. DANILET René, BURBAN Bernard, Mme BEGO Anne, MM. GALUDEC Jean Pierre, POSSEME Gildas, Mmes LOYER Roselyne, HOUEIX Marie Thérèse, MAGRE Brigitte, TELLIER Nathalie, GUILLET Isabelle, MM. DUFRAICHE Vincent, HAUROGNE Ludovic, Mme LUCAS Sabrina.

ABSENTS : M. RICHARD Michel qui a donné pouvoir à M. DANILET René ;
M. ROUSSEAU Serge qui a donné pouvoir à M. POSSEME Gildas.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. HAUROGNE Ludovic.

COMPTE RENDU PUBLIE LE : le 14 mars 2016.

2016-02-01 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - COMMUNE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur BURBAN Bernard, adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur DANILET René, Maire, Après s'être fait présenter les budgets et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- 1 lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section fonctionnement : Excédent	+ 338 569.82 €
Section investissement : Excédent	+ 209 968.01 €

- 2 constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et au bilan de sortie, aux débits et aux crédits à titre budgétaire aux différents comptes.
- 3 reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- 4 arrête à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2016-02-02 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur BURBAN Bernard, adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'année 2015, dressé par M. DANILET René, Maire, Après s'être fait présenter les budgets et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- 1 lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section d'exploitation	+ 19 885.97 €
Section d'investissement	- 10 724.77 €

- constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et au bilan de sortie, aux débits et aux crédits à titre budgétaire aux différents comptes.
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- arrête à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2016-02-03 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – PRE DE L'ALOUETTE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur BURBAN Bernard, adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur DANILET René, Maire, Après s'être fait présenter les budgets et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section fonctionnement :	+ 24 173.10 €
Section investissement :	- 213 676.93 €
- constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et au bilan de sortie, aux débits et aux crédits à titre budgétaire aux différents comptes.
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- arrête à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2016-02-04 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur BURBAN Bernard, adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur DANILET René, Maire, Après s'être fait présenter les budgets et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section d'exploitation :	+ 3 254.69 €
Section investissement :	+ 13 549.29 €
- constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et au bilan de sortie, aux débits et aux crédits à titre budgétaire aux différents comptes.
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- arrête à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2016-02-05 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 – COMMUNE

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 ;
- 2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par M. PLANTEC, receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2016-02-06 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 – ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par M. PLANTEC, receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2016-02- 07 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 – PRE DE L'ALOUETTE

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rapportent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par M. PLANTEC, receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2016-02-08 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 – PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rapportent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par M. PLANTEC, receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2016-02-09 : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'ANNEE 2015 – COMMUNE

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et l'instruction comptable M 14

- Après avoir approuvé, ce jour, le compte administratif 2015 qui présente un excédent de fonctionnement (hors restes à réaliser) d'un montant de : 338 569.82 €.

- Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

Un solde d'exécution global de	+ 209 968.01 €
Un solde de restes à réaliser de	+ 306 800.00 €
entraînant un déficit de financement s'élevant à	- 96 831.99 €

- Vu les états des restes à réaliser au 31 décembre 2015,

- Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2016,

- Considérant que le budget 2015 comportait, en prévision, un virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement (compte 021) de 132 883.00 €.

Décide à l'unanimité, sur proposition de Monsieur le Maire, d'affecter au budget de l'exercice 2016 le résultat comme suit :

- Affectation (compte 1068) au financement de la section d'investissement : + 238 569.82 €.
- Par ailleurs, le solde de l'excédent de fonctionnement est reporté au compte 002 : + 100 000 €
et l'excédent de la section d'investissement est reporté au cpte 001: + 209 968.01 €.

2016-02-10 : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'ANNEE 2015- ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et l'instruction comptable M 4 et M 49,

- Après avoir approuvé, ce jour, le compte administratif 2015 qui présente un excédent de fonctionnement (hors restes à réaliser) d'un montant de : 19 885.97 €.

- constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

Un solde d'exécution global de	- 10 724.77 €
Un solde de restes à réaliser de	- 3 000.00 €
entraînant un besoin de financement s'élevant à	- 13 724.77 €

- Vu les états des restes à réaliser au 31 décembre 2015,
- Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2016,
- Considérant que le budget 2015 comportait, en prévision, un virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement (compte 021) de 17 366.25 €.

Décide, sur proposition de Monsieur le Maire et à l'unanimité, d'affecter au budget de l'exercice 2016 le résultat comme suit :

- Affectation (compte 1068) au financement de la section d'investissement : + 6 544.00 €
- Par ailleurs, le solde de l'excédent de fonctionnement est reporté au compte 002 : + 13 341.97 €
Enfin, le déficit de la section d'investissement est reporté au compte 001: - 10 724.77 €.

2016-02-11 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2016

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée une estimation du produit des impôts pour l'année 2016. Compte tenu des perspectives d'évolution de ce produit pour l'année 2016, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux d'imposition et donc de retenir les taux suivants :

- Taux taxe d'habitation	12.20 %
- Taux foncier bâti	16.97 %
- Taux foncier non bâti	48.19 %

2016-02-12 : APPROBATION DU BUDGET DE LA COMMUNE POUR L'ANNEE 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget de la Commune pour 2016 comme suit :

Section fonctionnement	Dépenses		
	Recettes	}	1 120 000 Euros
Section investissement	Dépenses		
	Recettes	}	912 900 Euros

2016-02-13 : APPROBATION DU BUDGET ASSAINISSEMENT POUR L'ANNEE 2016

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le budget de l'assainissement pour l'année 2016 comme suit :

Section fonctionnement	Dépenses	
	Recettes	} 58 000 Euros
Section investissement	Dépenses	
	Recettes	} 42 090 Euros

2016-02-14 : APPROBATION DU BUDGET LOTISSEMENT PRE DE L'ALOUETTE POUR L'ANNEE 2016

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le budget du lotissement Pré de l'Alouette pour l'année 2016 comme suit :

Section fonctionnement	Dépenses	
	Recettes	} 340 402.01 Euros
Section investissement	Dépenses	
	Recettes	} 481 755.34 Euros

2016-02-15 : APPROBATION DU BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES POUR L'ANNEE 2016

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le budget panneaux photovoltaïques pour l'année 2016 comme suit :

Section fonctionnement	Dépenses	
	Recettes	} 13 300 Euros
Section investissement	Dépenses	
	Recettes	} 20 132 Euros

2016-02-16 : SUBVENTION DE LA COMMUNE POUR LE C.C.A.S.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de verser au budget C.C.A.S. 2016 de PLUHERLIN une subvention d'un montant de 8 000 €.

2016-02-17 : MOTION DE SOUTIEN A L'AGRICULTURE

Monsieur le Maire évoque les difficultés du monde agricole. Il propose la lecture d'une lettre d'intention au Conseil Municipal.

VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL : SOUTIEN AUX AGRICULTEURS ET AGRICULTRICES MORBIHANNAIS POUR ALERTER SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSÉQUENCES DE LA CRISE MAJEURE DANS LA FILIERE AGRICOLE

Pour répondre à la crise majeure que vit l'agriculture française, il est proposé aux élus locaux de formuler un vœu pour soutenir notre agriculture. Ce vœu sera transmis au Premier ministre ainsi qu'au

ministre de l'Agriculture et au Président de la Région Bretagne ainsi qu'aux parlementaires morbihannais.

VŒU POUR L'AGRICULTURE

Comme de nombreux territoires bretons, l'histoire et la culture de notre collectivité sont profondément marquées par la ruralité et les activités agricoles qui occupent une grande partie de notre espace.

Les exploitations agricoles occupent nos territoires et par les emplois directs et indirects qui en découlent, font de l'agriculture une activité économique essentielle pour notre région. Notre agriculture doit donc être préservée, particulièrement dans des régions comme la nôtre où le nombre d'exploitations est encore important. Il est nécessaire de trouver des réponses rapides, pérennes et efficaces à cette crise pour ne pas voir disparaître de nombreuses fermes. Ces réponses doivent être structurelles afin de garantir un avenir à nos territoires, mais aussi et pour gérer l'urgence, conjoncturelles pour apporter de la trésorerie aux exploitations qui subissent de plein fouet cette crise agricole.

Face à cette crise particulièrement marquée dans les filières de l'élevage, les élus de notre collectivité souhaitent rappeler leur attachement sincère à cette profession, témoigner de leur compréhension des enjeux et de la profonde inquiétude face aux difficultés que traversent les producteurs.

Les raisons de cette crise sont nombreuses et les responsabilités partagées. L'Etat a sa part de responsabilité, tout comme l'organisation même des filières agricoles animales, mais aussi les acteurs économiques que sont les industriels, les transformateurs et les distributeurs.

Les exploitants agricoles souffrent aujourd'hui de prix à la vente bien inférieurs aux coûts de production avec pour conséquence une baisse importante des revenus et parfois même l'absence de revenu ! Les charges fiscales, sociales et environnementales qui pèsent sur les exploitations agricoles bretonnes sont considérables et en totale déconnexion avec nos voisins européens.

Sur ce point des distorsions, nous souhaitons que l'Etat français intervienne fortement auprès de la commission européenne. De même, il doit être intraitable sur la question de la traçabilité de la production, mention d'origine, et ce pour garantir l'équité entre les producteurs et la transparence pour les consommateurs, avec l'obtention d'un étiquetage obligatoire des produits alimentaires frais et transformés.

L'Etat doit aussi limiter le poids de la surenchère réglementaire et ne pas systématiquement sur-transposer les textes européens et ce afin de limiter les charges « non productives » qui pénalisent les exploitants français et bretons.

La reconquête des marchés intérieurs est nécessaire et l'Etat doit tout faire pour la faciliter. Une piste pourrait être étudiée pour faciliter l'accès aux produits alimentaires locaux et français pour les collectivités, en sortant les produits alimentaires du code des marchés publics. L'Etat doit aussi encadrer les négociations commerciales afin qu'elles ne se fassent pas au détriment du maillon de la production.

Mais les producteurs doivent aussi accepter collectivement de réfléchir à une nouvelle organisation des filières afin de peser plus efficacement sur les marchés intérieurs, mais aussi à l'exportation.

Pour que l'agriculture puisse sortir durablement de cette crise et continuer de faire vivre nos territoires, nous en appelons donc à l'esprit de responsabilité de tous ; Union européenne, Etat français, producteurs, abatteurs, transformateurs, distributeurs, collectivités et consommateurs.

Nous sommes convaincus que l'agriculture bretonne est une agriculture d'excellence. Elle a relevé le défi de sortir la Bretagne de son isolement, elle a relevé le défi du développement économique, elle a relevé le défi de nourrir les hommes et depuis plus d'une dizaine d'années, elle relève chaque jour le défi de la reconquête de la qualité de l'eau. Il est insupportable de penser que cette agriculture à taille humaine et familiale, qui contribue indéniablement à la dynamique de notre territoire, puisse disparaître car c'est bien cet enjeu-là qui se joue aujourd'hui.

Pour notre part, nous nous engageons à mobiliser tous les leviers dont nous disposons, pour accompagner une agriculture répondant aux trois piliers du développement durable : social, environnement et économie ; une agriculture multiple et diversifiée qui entretient nos espaces et nourrit les hommes. Nous ne souhaitons pas opposer les modèles de production : production en circuits courts et production de masse en filière longue. Ils sont complémentaires, garantissent des produits de qualité et chacun à son niveau, indispensables à l'activité économique de notre territoire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de soutenir les actions du monde agricole pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la crise majeure subie par les agriculteurs et agricultrices morbihannais.

2016-02-18 : AVENANTS – TRAVAUX EXTENSION CANTINE

Lors de la réalisation des travaux d'extension de la cantine, un défaut d'étanchéité majeur a été constaté dans les sanitaires situés dans la cantine. L'origine de cette fuite, sans doute ancienne, vient du skydome situé dans ces sanitaires. Il est donc nécessaire de défaire le placoplâtre, la faïence et de remplacer le skydome en toiture, refaire le placoplâtre et la faïence dans l'intégralité du local. Ces travaux, non prévus, font l'objet des propositions d'avenant en plus-value ci-dessous :

- Lot n°03 COUVERTURE – DRUGEON : proposition d'avenant n°02 pour le remplacement du skydome. Cela représente une plus-value de 1 334.72 € HT ce qui porterait le marché à 9 193.17 € HT soit 11 031.80 € TTC.
- lot n°05 CLOISONS SECHES – GUILLOTIN : proposition d'avenant n°03 : pour le changement du placoplâtre des sanitaires existants dans la cantine. Cela représente une plus-value de 1 280.00 € HT ce qui porterait le marché à 10 801.02 € HT soit 12 961.22 € TTC.
- Lot n°06 : REVETEMENT DE SOL – DANILO ABTP : proposition d'avenant n°01 : pour le remplacement de la faïence dans les sanitaires. Cela représente une plus-value de 296.00 € HT ce qui porterait le marché 5 170.96 € HT soit 6 205.15 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve les avenants en plus-values tels que décrits ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à les signer ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

2016-02-19 : ADMISSION DE TITRE EN NON-VALEUR

Monsieur PLANTEC, receveur municipal, propose d'admettre en non-valeur un titre de 2008 (Titre n°178) relatif à une taxe d'inhumation due par les Pompes Funèbres GUINAULT PANHALEUX pour un montant de 31 € (38.50 € en intégrant les frais de poursuite). En effet, l'entreprise est en liquidation judiciaire depuis 2009 et cette somme est irrécouvrable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur ce titre, la recette étant irrécouvrable.

COMPTE-RENDUS DE REUNIONS

Réunion accessibilité de la voirie : René DANILET rend brièvement compte du travail réalisé par le Cabinet ADU, sous-traitant du PACT HD, concernant l'accessibilité de la voirie. Il s'agit de rendre les espaces publics accessibles aux personnes en situation de handicap. L'estimation initiale de cette mise en accessibilité est de 500 000 € HT. Le travail de recensement a été réalisé fin 2014 et certains travaux ont déjà été réalisés (aménagement du cimetière), d'autres ne sont pas d'intérêt communal

(accessibilité vers le site du Moulin Neuf). La loi n'impose pas de délai de réalisation pour cette mise en accessibilité. Néanmoins, un travail en commission devra être effectué pour prioriser les travaux à réaliser.

Projet éolien de Lanvaux : les porteurs de ce projet renoncent à poursuivre leurs études. En effet, la co-visibilité avec ROCHEFORT EN TERRE et les contraintes liées à la préservation des chiroptères ne permettent d'envisager la réalisation d'un tel projet dans ce secteur.

Réunions du Conseil Municipal : à la majorité, il est décidé que les réunions auront désormais lieu à 20 h 00, sauf contrainte particulière.

Contrat Enfance-jeunesse : la signature du contrat a eu lieu à Questembert Communauté récemment. Elle permet au territoire communautaire de percevoir de la CAF 400 000 € par an pour les activités enfance-jeunesse.

Impasse du Cotet : la commune est officiellement propriétaire de la voirie de ce lotissement.

Lutte contre le frelon asiatique : Une réunion a lieu samedi matin à 10 h 30 à l'ancienne école pour le lancement de la campagne de printemps.

Compteur Linky : la mairie a été destinataire d'un dossier d'opposants à la mise en place de ces nouveaux compteurs EDF qui permettent le relevé à distance des consommations. L'association des Maires de France a informé les maires que cette mise en place ne relève en aucun cas de la compétence des communes. Aussi, tout arrêté ou délibération pris pour s'opposer à la mise en place de ceux-ci sur le territoire communal sont non avenue.

Temps d'accueil Périscolaire : l'école St Gentien vient d'informer officiellement la mairie par courrier en date du 03 mars dernier que l'équipe enseignante a décidé de revenir à la semaine de 4 jours à compter de la rentrée 2016-2017. Jean Pierre GALUDEC indique que cette décision a été prise après le constat d'une grande fatigue chez les enfants, notamment pour ceux de classes maternelles. Par ailleurs, globalement, ils ont eu du mal à percevoir le bénéfice des 4 jours ½ après trois années de fonctionnement. L'DDEC a proposé aux écoles un outil de mesure du ressenti des familles sur le sujet. Le sondage réalisé auprès des familles dont les enfants fréquentent l'école St Gentien conforte ce constat. Les TAPs, organisés par la commune, ne seront donc pas reconduits pour la rentrée 2016-2017.

L'impact sur l'emploi sera limité pour la commune, les activités étant assurées en grande majorité par les prestataires extérieurs. Il restera à redéfinir les missions de Marie BLANCHARD.

Salle les Grées : René DANILET rappelle que pour les utilisations de la salle avec plus de 300 personnes (en même temps) il est nécessaire de prévoir un dispositif spécifique pour la sécurité. Cette dérogation n'est possible que 6 fois dans l'année maximum.

Travaux d'extension de la cantine : la visite de la commission de sécurité pour permettre l'utilisation des lieux est prévue le vendredi 08 avril. La livraison du nouveau mobilier a lieu vers le 04 avril. En principe, les enfants pourront investir les lieux après les vacances de Pâques.

CA de l'OGEC St Gentien : Jean Pierre GALUDEC y a assisté. Des travaux sont envisagés à l'école : mise en place d'une VMC dans les classes etc.. En revanche, le remplacement de la chaudière est reporté. Le préfabriqué sera rafraîchi extérieurement.

CA d'Eveil : Jean Pierre GALUDEC et Roselyne LOYER y ont participé au. Les séjours de 5 jours sont abandonnés au profit des bivouacs de 2-3 jours durant l'été. La grille tarifaire est en cours de remaniement. Les locaux communaux abritant des activités enfance jeunesse de compétence communautaires seront désormais valorisés. Le Centre Social, qui œuvre auprès des enfants mais aussi des familles et des personnes âgées, va diligenter une enquête auprès des bénéficiaires de ses services.

Réunion Collège territorial Oust Aval : Gildas POSSEME y a assisté. Les tarifs de l'eau vont légèrement augmenter pour les petits consommateurs et davantage pour les gros consommateurs (industriels et agriculteurs entre autres). Il a fait état des contentieux financiers en cours entre Eau du Morbihan et des Syndicats morbihannais. Pour l'heure, les tribunaux tendent à donner raison aux syndicats.

Projet Bien-être : Anne BEGO fait part du projet porté par Cécilia GUMIAUX, responsable de la médiathèque, « zoom sur le Rayon Bien-être ». Tous les élus sont invités à y participer. La brochure des animations est remise à chacun. Une conférence sera organisée le jeudi 17 mars à 20 h 00 à la salle les Grées « la bonne santé par l'alimentation ». Le dimanche 20 mars, des animations se dérouleront toute la journée autour de la médiathèque.

Réunion SITS : Anne BEGO et Isabelle GUILLET y ont participé. Le syndicat gère depuis cette année 250 élèves en plus compte tenu de la dissolution du syndicat du collège de MALANSAC. Cette réorganisation a permis des économies d'échelle puisque le coût de gestion a baissé de 5 € par enfant. Les inscriptions se feront en mai pour la rentrée de septembre 2016. Les familles recevront les fiches d'inscription dans les cartables des enfants.

Réunion bilan des illuminations de ROCHEFORT EN TERRE : Bernard BURBAN a participé à cette réunion. L'organisation des secours et la charge financière qui en résulte revient bien à l'organisateur de la manifestation. Bernard BURBAN y a évoqué le problème de l'accès à la pharmacie ainsi que les PV qui ont été donnés aux personnes empruntant cette voie dans le mauvais sens durant cette période ainsi que la circulation très dense dans le bourg de PLUHERLIN à certaines heures.

Travaux Rue des Tilleuls : ils ont commencés cette semaine par les effacements des réseaux. Une réunion doit avoir lieu le 10 mars avec le PACT HD et QUARTA concernant les travaux de surface.

Fait à PLUHERLIN, le 09 mars 2016

**René DANILET,
Maire de PLUHERLIN**

